

# Rapport des résultats d'un sondage sur l'utilisation des technologies dans le milieu de la justice, mené auprès des juges canadiens par l'Institut canadien d'administration de la justice et l'Université Athabasca en 2022

Partout sur la planète, les juges doivent faire face aux changements technologiques et à leur impact dans leur milieu de travail, une situation que la COVID-19 n'a fait qu'exacerber. La recherche vise à nous permettre de mieux comprendre le rôle des technologies dans le travail des juges.

Ce résumé des résultats décrit comment les juges se servent des technologies dans leur travail, leur expérience en matière d'assistance technique, et l'impact des technologies dans le milieu de la justice. Il se termine par quelques constats principaux, qui donnent un aperçu des tendances intéressantes soulevées par l'analyse des données.

## APERÇU DES RÉSULTATS

### Capacité, utilisation et soutien

Presque tous les juges (97 %) ont participé à des procès ou des audiences à distance à l'aide de la technologie de la vidéoconférence au cours des cinq dernières années. Un certain nombre de juges (environ 20 %) utilisent des ordinateurs pour préparer leurs décisions, des logiciels de vidéoconférence à distance, des bases de données juridiques en ligne et la lecture audio. Presque tous les juges ont indiqué qu'ils avaient accès aux bases de données juridiques en ligne tant au tribunal qu'à distance et qu'ils estimaient qu'elles répondent à leurs besoins. Cependant, les systèmes plus sophistiqués tels que les logiciels de gestion des dossiers ou les systèmes de procès électroniques sont moins populaires, n'étant utilisés que par 9 % des juges. 42 % des répondants ont déclaré qu'un système de gestion des affaires n'était pas disponible ou qu'ils n'en connaissaient pas l'existence. Certains juges (13 %) utilisent les technologies pour « raffiner », modifier ou corriger leurs jugements. Plus particulièrement, 44 % des juges ont indiqué que les technologies les aident à créer des modèles de décisions.

Alors que la majorité des juges qualifient leur équipement personnel de « bon » ou d'« excellent », la qualité globale de la technologie et de l'assistance informatique dans les salles d'audience n'a reçu qu'une mention « adéquate ». Cette évaluation a chuté en ce qui concerne l'équipement informatique utilisé lors des procès, 20 % d'entre eux l'ayant qualifié de « médiocre ».

Les juges interrogés ne sont pas très enthousiasmés par la qualité des technologies disponibles dans leurs tribunaux. Les notes les plus faibles concernent l'accès à Internet

dans les tribunaux et l'équipement utilisé lors des procès. L'assistance informatique dans les tribunaux a été jugée « médiocre » par 24 % des juges, mais 42 % l'ont considérée comme « bonne » ou « excellente ». L'assistance informatique est jugée « médiocre » par 37 % des personnes interrogées lorsqu'ils s'agit d'un travail à distance.

Le soutien administratif dont disposent les juges lorsqu'ils utilisent des technologies au tribunal a été jugé « adéquat ». La qualité du soutien disponible est jugée entre « bonne » et « adéquate ». L'évaluation de ce soutien est légèrement inférieure pour le travail à distance.

Les juges sont partagés quant à l'étendue et à la qualité de la formation concernant les technologies utilisées dans leur travail. La plupart des juges sont « satisfaits » ou « tout à fait satisfaits » de cette formation, mais plus de 40 % déclarent qu'elle « pourrait être meilleure » ou qu'ils « ne sont pas du tout satisfaits ». La plupart des juges (55 %) ont indiqué qu'ils pourraient disposer de plus de temps pour suivre ces formations. Les domaines dans lesquels une formation serait davantage la bienvenue sont « la formation pratique à l'utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux », « la compréhension de l'impact de l'intelligence artificielle sur le travail judiciaire » et « la conduite d'audiences à distance ».

### L'impact des technologies

60 % des juges déclarent que la technologie de la vidéoconférence fonctionne « bien » ou « très bien » pour les audiences à distance et qu'elle permet d'obtenir des résultats équitables. Environ le même nombre de juges déclarent qu'ils préféreraient une combinaison de procédures en personne et en ligne.

Les juges s'accordent à dire que l'utilisation accrue des technologies numériques dans le système judiciaire a eu un impact positif sur l'accès à la justice. Selon eux, les facteurs les plus importants en ce qui concerne l'impact des technologies sur l'accès à la justice sont la qualité de l'accès à Internet pour le public, la culture numérique des avocats et des parties, et la disponibilité de l'Internet et des technologies audio-vidéo.

## PRINCIPAUX CONSTATS

L'analyse des données démographiques et d'autres variables nous a permis de dégager des tendances intéressantes. Nous avons identifié cinq facteurs qui semblent influencer la façon dont les technologies sont utilisées dans le milieu : le niveau du tribunal, le type de charge de travail, la désignation de la cour de circuit, l'ancienneté du juge et le genre.

En résumé, l'utilisation des technologies et le soutien offert varient d'un niveau de tribunal à l'autre. Ils sont moindres dans les tribunaux ayant une charge de travail plus importante en matière pénale. Les juges qui traitent les affaires pénales sont moins convaincus que les audiences à distance aboutissent à des résultats équitables. Les juges des cours de circuit

signalent davantage de difficultés techniques rencontrées par les parties, une baisse du moral du personnel et un accès à Internet plus difficile lorsqu'ils travaillent à distance. Les juges ayant une plus grande expérience de la magistrature sont plus sceptiques quant au remplacement des juges par l'intelligence artificielle et ne considèrent pas qu'il soit nécessaire d'apporter davantage de changements au système de justice. Les données suggèrent que les hommes et les femmes juges ont des opinions différentes sur la performance des technologies, les audiences à distance menant à des résultats équitables ou pas, et les changements dans le système de justice.

Voici quelques-uns des principaux constats du sondage :

## PRINCIPAUX CONSTATS

### NIVEAU DU TRIBUNAL

- Les juridictions supérieures ont évalué plus favorablement que les juridictions inférieures l'assistance informatique disponible pour le travail au tribunal.
- Les systèmes de gestion des dossiers semblent plus répandus et plus adéquats dans les juridictions supérieures.
- Les juges des juridictions supérieures semblent utiliser davantage d'outils technologiques pour faciliter leur travail.
- Tous les niveaux de tribunaux indiquent que la technologie a eu un impact positif sur l'accès à la justice.
- Les juges des juridictions inférieures sont moins convaincus que leurs tribunaux font un usage optimal des technologies.
- Tous les niveaux de tribunaux s'accordent à dire que les technologies pourraient améliorer leur efficacité.
- Un plus grand nombre de juges de la plus haute juridiction considèrent que leur travail a complètement changé. Cela peut s'expliquer par le fait que, dans de nombreux cas, ces juges siègent depuis plus longtemps.
- Peut-être en corollaire, moins de juges des juridictions supérieures ont affirmé qu'il est nécessaire d'apporter davantage de changements.
- Un plus grand nombre de juges des juridictions supérieures ont estimé que le changement avait amené les juges au point de rupture.
- Une plus grande proportion de juges des juridictions supérieures s'inquiète de la réduction du nombre d'audiences en personne.

## LA CHARGE DE TRAVAIL

- Il convient de noter que les juridictions inférieures traitent la plus grande proportion d'affaires pénales.
- Les juges des tribunaux ayant une charge de travail plus importante en matière pénale évaluent moins favorablement l'assistance informatique dans les tribunaux.
- Les juges des tribunaux ayant une charge de travail plus importante en matière pénale ont évalué l'assistance informatique à un niveau encore plus bas lorsqu'ils travaillent à distance.
- Les juges qui traitent des affaires pénales semblent relativement satisfaits des performances de la vidéoconférence pour les audiences par rapport aux juges traitent d'autres affaires.
- Cependant, les juges qui traitent des affaires pénales sont moins convaincus que les audiences à distance aboutissent à des résultats équitables.
- Les juges qui traitent des affaires pénales évaluent moins bien la qualité physique du bâtiment dans lequel ils travaillent que les juges qui traitent d'autres affaires.
- Cette tendance s'est poursuivie en ce qui concerne la qualité physique de l'espace de travail personnel des juges traitent des affaires pénales.

## LES COURS DE CIRCUIT

- L'accès à Internet serait moins bon pour les juges des cours de circuit qui travaillent à distance.
- Les juges des cours de circuit font état d'un plus grand nombre de difficultés techniques rencontrées par les parties.
- Les juges des cours de circuit signalent une baisse du moral du personnel.

## L'EXPÉRIENCE DE LA MAGISTRATURE

- Les juges ayant une plus grande expérience de la magistrature sont plus sceptiques quant au remplacement des juges par l'intelligence artificielle.
- Les juges nommés antérieurement ne considéraient pas qu'il était nécessaire d'apporter d'autres changements au système judiciaire.

## LE GENRE

- Les femmes juges ont été moins enthousiasmées par les performances de la vidéoconférence pour les audiences.
- Les femmes juges sont également moins convaincues que les audiences à distance aboutissent à des résultats équitables.
- Les femmes juges sont plus nombreuses que les hommes à considérer que trop de changements ont été imposés au système judiciaire.

- Un plus grand nombre de femmes juges ont reconnu que les juges avaient atteint le point de rupture en raison de l'ampleur des changements.

Le rapport complet est disponible en ligne à la page suivante :

<https://ciaj-icaj.ca/fr/rapports-et-recommandations/>